



Mairie d'AUBRY
Demande subvention Répartition amendes de
Acquisition de radars pédagogiques
Décision directe n° 75

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

S²LOW

ID : 059-215900283-20260608-DD_2026_75-CC

Publié le 15 juin 2026

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2026, l'autorisant
à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,
Vu le projet d'acquisition de radars pédagogiques
Vu le dispositif de répartition du produit des amendes de police de l'année
2026 mis en place par le Département du Nord,
Vu le plan de financement prévisionnel suivant:

Postes de dépenses	Montants HT	Financements	Montants HT
Travaux	6 020,00 €	Département – Amendes de police	4 515,00 €
		Fonds propres ville	1 505,00 €
TOTAL	6 020,00 €	TOTAL	6 020,00 €

Le Maire,

DECIDE

- D'effectuer une demande de subvention de 4 515 euros auprès du Département du Nord dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2026 pour la création d'un parking rue Mirabeau
- De signer tous les documents afférents à cette démarche.

AUBRY, le 08/06/26

Bernard CZECH

Maire

